

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 713

Artikel: Formule magique : pas de troisième voie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016755>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pas de troisième voie

Tout le monde est d'accord, «restistes» et «sortistes» confondus: il faut (re)négocier avec la droite qui gouverne ce pays, et qui n'est pas près de se retrouver minoritaire. Mais les avis divergent sur le terrain d'exercice: dedans, avec un Parti socialiste conservant son statut de parti gouvernemental, ou dehors, avec un PS expérimentant une politique d'opposition affirmée.

Comme titrait DP il y a un mois déjà: «Une porte peut être ouverte ou claquée.» Il n'y a pas de troisième voie, ni d'alternative géniale, encore moins de solution «à échéance fixe», contrairement à ce que pensaient M. Hablützel, l'ancien conseiller de W. Ritschard, et quelques-uns des autres connaisseurs de la machine fédérale (sinon des réactions des mécaniciens).

Vouloir négocier pendant trois ans, pour établir si la «participation conditionnelle» a bien justifié les espoirs mis en elle, c'est rester au Conseil fédéral en annonçant aux bourgeois qu'ils peuvent tout à

loisir discuter la composition de la délégation socialiste, l'horaire des rencontres, la rédaction de l'ordre du jour et, bien entendu, la forme de la table. Comme dans n'importe quelle conférence diplomatico-byzantine. Avec en prime la perspective de voir les quatre partis (encore) gouvernementaux changer de président dans le courant de l'année...

Il y a pire: trois ans, pourquoi trois ans? Quand on commence à articuler des chiffres, l'esprit du petit boutiquier n'est pas loin; et il inspire toujours des variantes, qui pourraient être en l'occurrence neuf mois (jusqu'au Congrès socialiste ordinaire de Saint-Gall), ou 20 mois (jusqu'à la mi-législature), ou encore, pourquoi pas, 36 mois. Bref, quelque chose entre les cent jours et le millénium.

Les efforts des fédéralocrates n'auront pas suffi à brouiller les cartes. Le Congrès du PS de la mi-février aura un choix clair à opérer: rester ou partir, étant entendu que de toute façon on finira bien par causer. Mais peut-être pas sous la pression du calendrier, ni avec les interlocuteurs actuellement en présence, dans un climat politique devenu trop malsain pour ne pas les avoir affaiblis.

néanmoins révélateurs d'un climat, et en tout cas demeureront les témoins d'une évolution à travers douze années de représentation féminine sous la Coupole fédérale et quatre renouvellement du Parlement¹ (on ne s'attardera pas ici sur les sièges féminins conquis aux Etats — 3 tout dernièrement, 4 il y a huit ans — faute de pourcentages vraiment significatifs).

1983: 22 femmes au Conseil national; elles étaient 21 lors de la législature précédente (10,5% des sièges), 15 en 1975 (7,5%) et 11 dès 1971 (5%), année où elles furent admises à siéger à Berne.

¹ Données judicieusement publiées dans la dernière livraison du mensuel du Parti socialiste neuchâtelois, «Le Point» (adresse utile: c.p. 859, 2001 Neuchâtel) — traduction de «Traktandum» de novembre 1983.

Le parlement suisse soutient assez bien la comparaison avec ses homologues des pays voisins qui pourtant sont acquis depuis beaucoup plus de douze ans à la participation féminine: le Bundestag allemand comprend 43 femmes sur 498 députés (8,63%), l'Assemblée nationale française, 25 femmes sur 490 parlementaires (5,1%); seul le Parlement autrichien, avec 20 femmes pour 183 députés (10,9%) réalise un meilleur «score» que la Suisse.

La percée des femmes dans le monde politique serait-elle plus nette à l'échelon cantonal? C'est vrai pour quelques cantons, et en particulier pour les pionniers du suffrage féminin. Pour le reste, l'ouverture se fait au compte-gouttes. En tête du classement intercantonal: Genève qui, après six renouvellements du Grand Conseil, en est aujourd'hui à un quart des sièges occupés par des femmes (six députées pour le coup d'envoi de 1961). Puis viennent les deux Bâle, Zurich et Lucerne qui tous ont franchi le cap de 15% de députées: à noter un bond en avant à Zurich en 1983 — de 17 à 27; une progression importante également à Lucerne lors des dernières élections — de 16 à 28.

La Suisse romande, mis à part Genève, ne parvient pas pour l'instant à franchir nettement la barre des 10%: 20 femmes sur 200 sièges dans le canton de Vaud, 11 femmes sur 115 dans le canton de Neuchâtel, 5 femmes sur 60 dans le canton du Jura, 13 femmes sur 130 dans le canton de Fribourg et seulement 7 dans le Valais pour sa troisième législature «féminisée».

Evolution générale: si on additionne, pour chaque canton, le nombre de sièges obtenus par des femmes lors de la première occasion où elles furent admises à la députation, on parvient au total de 110 «pionnières». Aujourd'hui, alors que depuis deux législatures les femmes siègent dans 24 Conseils sur 26, on dénombre 298 députées (243 il y a huit ans).

Au tableau d'honneur des présidentes de législatifs cantonaux: la socialiste Emma Kammacher, en

LÉGISLATIFS

La longue marche des femmes

La nonélection de la socialiste Lilian Uchtenhagen au Conseil fédéral a mis en évidence quelques rapports de forces partisans et quelques constantes de la politique fédérale. Et particulièrement, le poids de la délégation féminine à Berne. Certes, en rappelant le nombre de sièges détenus par les unes et par les autres, on n'a pas encore fait le tour de l'influence réelle, qui s'exprime aussi à travers les personnes et leurs charges particulières, dans le système parlementaire ou à l'intérieur de leur formation politique. Ces points de repère chiffrés sont